

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	7
Votants	5
procuration	2

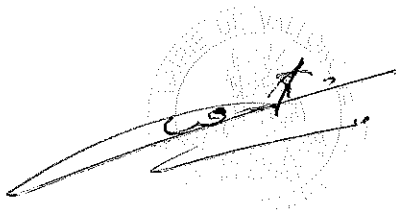
L'an deux mil vingt-quatre le mardi 1^{er} octobre, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 26 septembre 2024

Objet	Présents	Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, M. François COUTAGNE
N° 24/07/15	Représentés	Mme Dominique ANCEY donne pouvoir à M. Jérémy VALLAS, M. Gérard BURNET donne pouvoir à M. Jean-François DESHAYES
	Absents excusés	Mesdames Guyonne FOURNIER, Rachel ROUSSET et Dominique ANCEY et Monsieur Gérard BURNET
	Secrétaire de séance	M. François COUTAGNE
Récupération des fonds de l'ASA du Chef-Lieu suite aux travaux de remplacement du réseau d'adduction d'eau de 2018		Le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux d'aménagement des trottoirs au Chef-Lieu en 2018, en effet, ces derniers ont été mis en place au-dessus du réseau d'adduction d'eau de l'ASA du Chef-Lieu datant de 1930. Pour rappel, ce réseau en fonte, en raison de son ancienneté, présentait des risques accrus de fuites et de dégradations pouvant nécessiter de nombreuses réparations durant les travaux. Afin de ne pas avoir à intervenir fréquemment sur ce dernier et suite aux conseils de notre maître d'œuvre, la commune, en accord avec l'ASA du Chef-Lieu, a préféré remplacer le réseau avec des matériaux modernes, permettant ainsi d'éviter ces désagréments. Lors de ces travaux, il avait été convenu d'un commun accord entre les parties que la commune paierait les travaux, et que l'ASA reverserait l'ensemble des sommes présentes sur son compte en banque à la commune. Cette décision allait de concert entre le développement du réseau public sur la zone du Chef-Lieu et la préservation des sources et réseaux vernaculaires de la commune. Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité : ➤ APPROUVE le reversement de la somme présente sur le compte de l'ASA du Chef-Lieu, d'un montant de 4 256.63€ ; ➤ AUTORISE Monsieur le Maire à exécuter les écritures nécessaires, en concertation avec le comptable public.

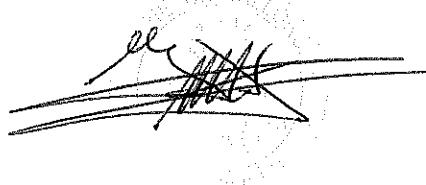
Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
François COUTAGNE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Coutagne', is written over a faint circular official stamp.

Acte certifié exécutoire le : 08/10/2024
Télétransmis en Préfecture le : 08/10/2024
Notifié ou publié le : 08/10/2024

Le Maire,
Jérémy VAL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Val', is written over a faint circular official stamp.

La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches

Envoyé en préfecture le 08/10/2024
Reçu en préfecture le 08/10/2024
Publié le
ID : 074-217402908-20241001-24_07_15-DE

S²LO